

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

# **TOME SPECIAL RH**

MOIS DE NOVEMBRE 2020

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS NOVEMBRE 2020 TOME SPECIAL RH

## **SOMMAIRE**

Les contrats, conventions, marchés, actes et documents de toute nature annexés aux délibérations de l'Assemblée de Corse ou du Conseil Exécutif mais non publiés au Recueil des Actes Administratifs peuvent être consultés dans les services et directions concernés.

### **ARRETE**

<u>DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE DES SYSTEMES D'INFORMATION DE LA COMMUNICATION INTERNE ET DES RESSOURCES HUMAINES.</u>

- Arrê	té n°2020	)-16181 en d	late	du 10 novembre	e 2020, a	abroge les a	arrêtés	n°2019-A-	-498	en date du	29 août
2019	portant	nomination	et	n°2019-A-499	portant	t délégatior	n de	signature	de	Madame	Audrey
Anton	etti										p4

# DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE DES SYSTEMES D'INFORMATION DE LA COMMUNICATION INTERNE ET DES RESSOURCES HUMAINES.



### ARRETE D'ABROGATION N° 2020 - 16121

#### LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.4422-25;

VU la loi n°83/364 en date du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84/53 en date du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'arrêté n°2020-13880 du 01 octobre 2020 portant nomination de Mme Marie-Christine BERNARD-GELABERT en qualité de Directrice Générale des Services ;

VU l'organigramme de la Collectivité de Corse approuvé lors du comité technique du 28 janvier 2019;

VU l'arrêté n° A-19-458 du 26 juillet 2019 portant organisation des services de la Collectivité de Corse

VU les délibérations de l'Assemblée de Corse portant délégation d'attributions au Président du Conseil exécutif, et notamment les délibérations n°18/005 du 2 janvier 2018 et n°18/023 du 26 janvier 2018 ;

VU le comité technique du 14 mars 2018;

VU le comité technique du 25 juin 2018;

VU le comité technique du 28 janvier 2019 ;

VU le comité technique du 23 avril 2019;

VU les comités techniques des 13 et 26 novembre 2019;

VU le comité technique du 13 décembre 2019;

VU le comité technique du 21 février 2020 ;

VU le comité technique du 11 septembre 2020 ;

VU le comité technique du 30 septembre 2020 ;

VU l'arrêté portant organisation des services n° 2019 – A – 458 du 26 juillet 2019;

SUR la proposition de Madame la Directrice Générale des Services.

ARRETE

Accusé de réception en préfecture 02A-200076958-20201110-2020-16181-AR Date de télétransmission : 10/11/2020 Date de réception préfecture : 10/11/2020

#### ARTICLE 1ER:

Abroge l'arrêté n°2019-A-498 en date du 29 août 2019 portant nomination de madame Audrey ANTONETTI en qualité d'adjointe au DGA en charge de l'innovation et de la sécurisation au sein de la DGA en charge de la stratégie, de l'innovation et de la transformation.

#### ARTICLE 2:

Abroge l'arrêté n° 2019-A-499 en date du 29 août 2019 chargeant des fonctions d'encadrement et portant délégation de signature à madame Audrey ANTONETTI en qualité d'adjointe au DGA en charge de l'innovation et de la sécurisation au sein de la DGA en charge de la stratégie, de l'innovation et de la transformation.

#### ARTICLE 4:

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Bastia peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs. Ce recours peut s'effectuer via l'application Télérecours citoyens accessible par le site <a href="www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>, conformément aux dispositions du décret n°2018-251 du 6 avril 2018 relatif à l'utilisation d'un téléservice devant le Conseil d'Etat, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs.

#### ARTICLE 5:

Madame la Directrice Générale des Services et le Payeur Régional sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la collectivité de Corse.

Notifié le

Je soussigné(e) reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester auprès du tribunal administratif.

Date

Signature

AIACCIU, U JO. JJ. 2020

Le Président du Conseil exécutif de Corse

U Presidente

Gilles SIMEONI

# LES ACTES ADMINISTRATIFS DANS CE RECEUIL PEUVENT ETRE CONSULTES A :

L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

ROND POINT DU MARECHAL LECLERC

20405 BASTIA CEDEX 9

ΟU

A L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE 22 COURS GRANDVAL

**BP 217** 

**20187 AJACCIO CEDEX 1**